[ NUMÉRO 13. ]

# BULLETIN OFFICIEL DE SAINT-DOMINGUE.

Les Colonies françaises sont parties intégrantes de la République, et sont soumises à la même Loi constitutionnelle.

*Article 6 de la Constitution.*

Du 24 GERMINAL, l'an sept de la République française, une et indivisible.
( Samedi 13 AVRIL 1799, vieux style. )

## COLONIES FRANÇAISES.

*Du Cap-Français, le 24 Germinal.*

UN bâtiment de Bordeaux, l'*Amazone*, capitaine Leroux, a mouillé à Jacmel le 13 de ce mois, après une traversée de 32 jours. Le Gouvernement a reçu, par cette voie, des papiers de la plus grande importance et des journaux de Paris, qu'il a bien voulu nous communiquer; ils contiennent des détails très-intéressans. Nous nous empresserons de les rendre publics. En attendant, nous avons la satisfaction d'annoncer à nos Lecteurs, que le citoyen Caze jeune, qui avait été chargé, par le Général en chef, de ses paquets pour le Directoire, en a été très-favorablement accueilli. Son arrivée a entièrement dissipé les inquiétudes qu'avait fait naître celle du général Hedouville, et déjoué toutes les trames ourdies par la malveillance. Le Gouvernement français, qui connaît les vertus de notre brave Général, n'a pas été long-temps abusé par les bruits qui s'étaient répandus sur son prétendu projet de faire scission avec la Métropole; et le public lui-même a été bientôt détrompé. Ses ennemis ont donc eu la douleur de voir non-seulement leurs projets évanouis, mais encore toute la France applaudir à la conduite de ce vertueux Général.

Un Citoyen qui, pendant son séjour dans cette Colonie, a étudié la vie privée du général Toussaint Louverture, en donne le portrait suivant dans le journal le Publiciste de Paris.

*Extrait d'une lettre d'un Citoyen nouvellement arrivé de Saint-Domingue, à un de ses Amis.*

De Paris, le 16 Nivôse, an sept.

Toutes les fois qu'on a parlé des affaires de Saint-Domingue, les bons esprits ont remarqué que les opinions étaient la plupart dictées par la passion, par le préjugé ou par le besoin de justifier des missions sans succès. J'essayerai de vous donner quelques notions que je crois justes et impartiales.

Cette belle Colonie a une étendue de 75 myriamètres sur 30 dans sa plus grande largeur, et cinq dans la partie la plus resserrée; elle comprend cinq départemens. Riche par la fécondité de son sol, comme par l'espérance de ses mines d'or, d'argent, de platine, et par ce qu'elle contient de productions des trois règnes, elle doit être d'un rapport immense pour la République par l'abondance de ses denrées devenues des besoins de première nécessité pour toute l'Europe; elle doit donner une influence marquante à la puissance qui la possède, mais son sort est en quelque sorte aujourd'hui entre les mains de Toussaint Louverture. Il n'est donc pas sans intérêt de connaître cet homme qui par-là joue un grand rôle.

Il porte le titre de général en chef de l'armée de St-Domingue. Noir créole, âgé de 52 ans, de moyenne stature; il est né esclave sur l'habitation Bréda, à peu de distance du Cap. Dès son bas âge, il annonça des dispositions heureuses qui attirèrent l'attention de ses maîtres. A peine fut-il en âge de suivre les travaux de la culture, que son esprit d'ordre et d'économie lui fit confier la direction des affaires les plus essentielles de l'habitation; il remplit avec succès cet emploi.

Baillon Libertat gérait alors l'habitation sur laquelle était Toussaint; il apprécia le métire de ce jeune noir, et voulut en faire un ami, en l'attachant de plus près à sa personne; il lui apprit lui-même à lire et à écrire; ses leçons développèrent les qualités de son élève. Toussaint, quoiqu'esclave, n'était ni traité, ni regardé comme tel, et son maître alors lui fit une pension annuelle de 800 francs; il était vu avec plaisir par tous les anciens libres, et considérés des grands planteurs.

Toussaint, dont les facultés intellectuelles se mûrissaient en raison des rapports habituels qu'il avait avec la classe des libres, portait ses réflexions sur la dégradation de ses frères; il ne pouvait concevoir par quelle fatalité l'esclavage se trouvait si près de la liberté, et comment une différence dans l'épiderme avait mis une si énorme distance d'un homme à un autre. Ses idées s'agrandirent en entendant plusieurs fois citer des passages de Raynal; il parvint à se procurer son ouvrage. Ce livre l'enflamma d'enthousiasme pour la liberté générale. Il avait souvent les yeux sur cette page où Raynal paraît annoncer le libérateur qui devait arracher à ses fers une grande portion de l'espèce humaine. Il revenait sans cesse à cette prédiction dont il était si frappé.

Cependant la révolution française proclamait en Europe les droits éternels de l'homme. Les premières nouvelles qui l'annoncèrent en Amérique, donnèrent à

Toussaint l'idée du rôle qu'il a pris depuis. Pour se mettre au cours des événemens, il s'adressa à un européen philantrophe, à qui il remit les fonds nécessaires pour un abonnement aux journaux français. A cette époque, un homme de couleur connu par le zèle infatigable qu'il a mis à défendre la cause de ses frères, faisait concevoir à Toussaint le projet d'être aussi le défenseur des siens ; mais voyant bientôt les obstacles que l'on opposait à l'admission des noirs à l'état d'homme ; les décrets des 15 Mai et 24 Septembre 1791, et 4 Avril 1792, qui tous consacraient l'esclavage, rrompant son espoir, il ne songea plus qu'à conquérir par la force, les droits que la cupidité, l'orgueil et une fausse politique refusaient à ceux de sa couleur.

Le roi d'Espagne, commençant alors la guerre avec la France, leur fit proposer, ainsi qu'à quelques autres chefs noirs, de lui accorder la liberté qu'on leur refusait en France, s'ils voulaient combattre sous ses drapeaux. Toussaint, qui ne vit dans cette offre que le moyen d'arriver à la liberté, accepta ; mais dès l'instant que la France, par son décret du 16 Pluviôse, eut appelé à la liberté la population noire des Antilles, Toussaint résolut de rentrer dans le sein de sa patrie et de tournet contre l'étranger les armes qu'il avait portées contr'elles : en effet, on sait comment il l'a servie depuis. Plusieurs autres chefs noirs, guidés par lui, s'attachèrent à la même cause. Je dois ici remarquer que de tous les noirs qui rentrèrent alors au sein de la République, aucun ne l'a trahie jusqu'à ce jour. Me voilà parvenu à l'époque où Toussaint va jouer un premier rôle sur la scène politique à Saint-Domingue. J'exposerai sa conduite postérieure, après avoir fait connaître son caractère et ses mœurs privées.

Pour placer mon opinion à l'abri des considérations du moment, je vous citerai ce qu'écrivait, l'année dernière, un observateur dont les talens ont été employés par le Gouvernement.

« J'arrive d'Ennery, lieu où est située l'habitation de Toussaint. J'ai eu le plaisir d'y passer deux journées bien agréables. Les observations que j'ai été à portée de faire sur les détails de la vie domestique de Toussaint, m'ont donné de lui la plus haute opinion. C'est au sein de sa famille qu'on peut juger de la moralité d'un homme. Un bon mari, un bon père, un ami de la nature, ne peut être ni un méchant, ni un malhonnête homme.

» Depuis long-temps j'avais conçu le désir d'aller étudier Toussaint chez lui-même, et j'y fis un voyage. J'y fus conduit par un de ses neveux. A mon arrivée, je ne trouvai sur l'habitation que la femme du Général, avec laquelle je conversai. On vient, pendant notre entretient, lui annoncer l'arrivée du Général en chef. Au nom de son mari, je vis son visage s'épanouir ; elle se leva pour l'aller embrasser. Revenus auprès de moi, ils s'assoient l'un à côté de l'autre. Aux premières paroles succéda un silence de quelques minutes, et je ne fus pas peu étonné de remarquer dans le maintien de l'un et de l'autre, dans l'expression de leurs physionomies, ces douces émotions qu'éprouvent deux jeunes amans. Je rompis ce silence pour témoigner au Général combien j'était flatté de le voir. Il me répondit par un sourire, me prit la main et embrassa encore une fois son épouse. La conversation devint bientôt gaie ; et, durant toute la route, il ne fut question que de sa femme. Il me raconta presque tous les détails d'une vie domestique de vingt ans, semés de traits du plus grand intérêt, parmi lesquels j'en apperçus beaucoup qui décèlent l'homme fait pour influer sur le sort de ses semblables, et pour produire de grands résultats.

» C'est moi, me disait-il, qui ai choisi ma femme. Mes maîtres voulaient me marier avec de jeunes et fringantes négresses. J'ai toujours su résister aux volontés qui contrariaient mes goûts, dans l'idée que je me formais d'un heureux mariage. Jusqu'au moment de la révolution je n'avais pas quitté ma femme une heure. Nous allions travailler à notre place (1) en nous tenant la main ; nous revenions de même ; à peine nous appercevions-nous des fatigues du jour. Le ciel a toujour béni notre travail ; car non-seulement nous nagions dans l'abondance et nous faisions des épargnes, mais nous avions encore le plaisir de donner des vivres aux noirs de l'habitation lorsqu'ils en manquaient.

» Les dimanches et les fêtes nous allions à la messe, ma femme, moi et tous nos parens. De retour à la case, après un repas agréable, nous passions le reste du jour en famille, et nous le terminions par la prière que nous faisions en commun.

» Au moment de la révolution, ma plus grande peine fut de quitter ma femme ; et je ne me suis battu avec courage, et n'ai eu l'esprit libre pour toutes mes opérations, que lorsque je savais ma femme en sureté. Je n'ai été parfaitement heureux qu'après avoir acquis pour elle cette retraite où je viens passer les momens les plus agréables, et me soulager des inquiétudes des affaires publiques.

» La situation de l'habitation du Général est à la fois la plus riante et la plus pittoresque que j'aie vue dans la Colonie, à neuf lieues des Gonaïves et à trois de la partie espagnole ; c'est une solitude agréable et paisible. La maison principale et les cases des cultivateurs sont bâties sur un plateau peu élevé, et au bas sont des plantations de cafés, au bord d'une rivière qui vient de la partie espagnole, et dont le cours forme les deux tiers d'un cercle autour de la maison. D'un coup-d'œil on apperçoit toutes les plantations, qui sont dans le meilleur état. La vue est bornée de tous côtés par des mornes dont la position rend cette vallée charmante, et présente le plus joli tableau.

» Tout respire l'ordre et la décence dans la maison du général Toussaint. Son épouse, malgré le soin qu'elle prend de son ménage, travaille encore elle-même à la culture des cafés. Toussaint m'a montré une partie de son terrein cultivé par elle et par les femmes qui la servent.

» La citoyenne Toussaint a environ quarante ans, et quoique la plus grosse femme que j'aie vue à Saint-Domingue, l'ensemble de sa personne n'est pas désagréable ; sa physionomie est douce et exprime la candeur ; elle paraît avoir la modestie d'une fille de vingt ans. Tout ce qui l'entoure partage ses mœurs simples.

» Je n'ai quitté qu'avec regret cette charmante solitude ; mais le départ du Général en chef, hâté par l'arrivée des dépêches qui l'appelaient à ses fonctions, mit fin à mon heureux séjour, et je me rendis au Cap ».

---

## ADRESSE

*Du citoyen* CAZE *jeune, chef de Brigade, aide de camp du Général en chef de Saint-Domingue,*

AU COMMERCE FRANÇAIS.

Chargé des dernières dépêches du général Toussaint Louverture, commandant en chef de l'armée de la République, à Saint-Domingue, j'ai porté au Directoire exécutif des preuves incontestables de l'attachement de ce chef à la mère patrie, de son amour pour la République, de son zèle pour ses intérêts, et du vif désir qu'il a de rétablir, dans cette Colonie,

(1) Portion de terre qu'on donnait aux noirs pour y cultiver eux-mêmes les racines nécessaires à leur nourriture.

l'ordre et la tranquillité, l'union et la confiance que des intrigans ambitieux, ennemis de la France et de sa prospérité, semblaient en avoir éloigné pour toujours.

Après avoir rempli ma tâche auprès du Gouvernement, il est de mon devoir de détruire les impressions fâcheuses qu'ont dû produire dans l'opinion publique les bruits calomnieux répandus à dessein dans les feuilles anglaises, et accueillis par plusieurs journaux français, d'un projet d'indépendance ou d'une connivence criminelle entre le général Toussaint Louverture et les anglais.

Il suffirait sans doute de rappeler la conduite franche et loyale de ce Général, depuis qu'il a été investi du commandement en chef de Saint-Domingue, et du témoignage univoque de tous ceux qui ont été à portée d'apprécier sa moralité et ses intentions, pour faire appercevoir le ridicule des idées insensées qu'on lui prête, si l'on n'avait d'ailleurs la conviction qu'un projet de cette nature (fût-il même conçu par ce chef) n'aurait l'assentiment ni du peuple qui habite cette Colonie, ni de l'armée qui la défend, ni des officiers qui commandent sous ses ordres; et du moins on conviendra qu'en pareille hypothèse il faudrait le concert de toutes ces parties intéressées.

Non, il n'entra jamais dans la tête d'aucun des défenseurs actuels de Saint-Domingue, de se détacher de la mère-patrie, à laquelle ils doivent leur liberté et leur existence, pour se jeter dans les bras d'une rivale qui a tout fait pour les remettre dans l'esclavage ou les anéantir, et les anglais connaissent trop bien la haine qu'ils ont inspirée aux habitans de cette Colonie, pour qu'ils osent se flatter de s'y voir jamais appeler.

Les derniers événemens de Saint-Domingue ne sont point de nature à accréditer les soupçons mal fondés qu'on s'est plûs à répandre sur la fidelité du général Toussaint Louverture; ils n'ont été précédés ni suivis d'aucun symptôme alarmant pour la République, dont les intérêts sacrés seront toujours, comme ils l'ont déjà été, l'objet de la plus vive sollicitude de ce chef désintéressé, mais jaloux de se montrer digne de la réputation que ses vertus lui ont acquise, et de la confiance qu'a mise en lui un Gouvernement protecteur déclaré de la liberté, ami de l'ordre et de la prospérité nationale.

C'est particulièrement au commerce français que les agens de la Grande-Bretagne, à Londres et à Paris, ont cherché à inspirer des méfiances sur les dispositions des chefs de St-Domingue, à l'effet de suspendre leurs relations avec cette Colonie, et d'arriver au double but de priver la France des ressources immenses que lui offre cette riche contrée, et de forcer St-Domingue à livrer ses denrées aux colporteurs de l'Angleterre, en échange des objets provenans de ses manufactures; mais que les armateurs français ne se laissent pas entraîner dans ce piége, qu'ils redoublent au contraire d'activité, et ils se convaincront bientôt de la perfidie de nos ennemis.

Depuis long-temps les cultivateurs de St-Domingue, dupes de la mauvaise foi des neutres, désirent de renouer avec leurs frères d'Europe leurs liaisons commerciales; l'abondance des denrées du pays et le défaut ou la mauvaise qualité des approvisionnemens et marchandises étrangères, promettent aux spéculateurs français les retours les plus fructueux. L'intérêt national, l'avantage particulier du négociant français, doivent engager à rétablir au plutôt les relations commerciales entre la Métropole et ses Colonies; c'est le lien le plus intime qui puisse les unir à la France. Il est temps de les arracher au monopole anglais, auquel l'apathie du commerce les a livrées, et de r'ouvrir les canaux qui doivent faciliter l'industrie des habitans des deux hémisphères français.

Signé CAZE jeune.

On voit par ce tableau, s'il est fidelle, comme il ne faut pas douter qu'il le soit, que les malheureuses divisions suscitées entre les républicains d'Europe et du nouveau monde sont éteintes, et tournent par-tout au profit du perfide anglais qui s'efforce de les alimenter par tous les moyens dignes de lui, *per fas et nefas*; des bords du Nil aux rives de l'Ozama, la voix toute puissante est révérée du Directoire de la grande Nation se fait entendre, et rappelle la paix dans les villes, le bonheur dans les campagnes, et l'oubli des fautes dans les cœurs. La République française est le centre des affections de ses enfans victorieux sur toutes les parties du globe. C'est aujourd'hui votre tour, ô commerçans! assez pleins de confiance dans les assurances données par le citoyen Caze, livrez-vous à votre génie; donnez l'essor à votre heureuse audace; c'est à vous de porter la prospérité de la Nation au même degré où l'héroïsme guerrier a porté la gloire de ses armes!

## NOUVELLES DIVERSES.

*De Turin, le 2 Nivôse.*

Au quartier-général de Turin, le 29 Frimaire, an sept.

Le général en chef considérant que la promptitude avec laquelle il était indispensable d'organiser le gouvernement provisoire, ne lui a permis, dans les premiers momens, d'en choisir les membres que dans ceux des habitans de Turin, dont il était plus à portée de connaître les lumières et les vertus civiques; que cependant il est juste que les diverses parties de l'état piémontais commencent à participer à l'avantage d'avoir dans le Gouvernement provisoire des hommes qui en partagent les travaux, éclairent ses délibérations, et y portent les connaissances locales à l'aide desquelles le Gouvernement pourra s'occuper des intérêts de chacun et veiller aux droits de tous, ordonne:

Art. 1er. Sont ajoutés, aux quinze membres déjà nommés, les citoyens Balbis, médecin; Chiabrera, ci-devant intendant général; Blotta, médecin; Simian, avocat; Avogadro Formiglian; Bunico, avocat; Bellini, professeur; Cerise-Guillaume; Geymet, modérateur des vallées.

II. Le Gouvernement provisoire appelera sur le champ, dans son sein, les membres ci-dessus, qui seront tenus de se rendre à leur poste sous les vingt-quatre heures.

Signé JOUBERT.

LIBERTÉ, VERTU, ÉGALITÉ.

*Formule du Serment prescrit aux Fonctionnaires publics.*

« Je jure au tout-puissant fidélité au Gouvernement républicain, et de maintenir de toutes mes forces la liberté et l'égalité.

» Je jure haine éternelle à la tyrannie, et d'être fidelle à l'alliance de ma patrie avec la République française sa libératrice ».

*Du 12.* Toutes les troupes de ligne piémontaises sont parties pour la Cisalpine. Les gardes nationales font ici le service avec les troupns françaises Le ci-devant prince de Carignan, qui est resté à Turin, est inscrit en qualité de grenadier dans la garde nationale.

Quelques membres du Gouvernement provisoire ont demandé leur démission; mais le général Joubert la leur a refusée.

bEC
B936
1799
Apr. 13



Le général Grouchy, qui commande dans le Piémont, vient de publier une proclamation qui enjoint à tous les émigrés français de quitter, sous trois jours, le territoire piémontais, sous peine d'être traités suivant toute la rigueur des lois républicaines.

*De Vienne, le 12 Nivôse.*

Dès qu'on apprit ici la nouvelle officielle de l'occupation du Piémont par les Français et de la retraite du roi, l'empereur fit convoquer un conseil extraordinaire où assistèrent les ministres des principales puissances. Après la conférence, des courriers furent expédiés à leurs cours respectives. Les dépêches qu'ils portaient étaient, dit-on, toutes à la guerre.

*De Paris, le 19 Nivôse.*

On nous mande de Nantes que l'embargo mis sur les bâtimens destinés pour Saint-Domingue est levé.

Les dernières lettres de Parme, du 1er Nivôse, disent qu'après deux jours de repos, nécessités par la maladie de la reine, le roi de Sardaigne avait continué sa route pour Livourne, où il devait s'embarquer.

---

*Copie de la Lettre écrite de Paris, le 5 Pluviôse, an sept, par le citoyen* RAIMOND, *ex-agent du Directoire à Saint-Domingue, à son ami* GRANIER.

Mon ami, après bien des inquiétudes sur le sort de notre cher Pascal, nous venons enfin d'apprendre son arrivée a la Corogne, après une traversée qui dut être bien terrible, puisqu'il n'a abordé nos côtes qu'un mois après nous, et que le bâtiment qui le portait a été condamné en mouillant a la Corogne.

Le Ministre qui m'annonça cette nouvelle, étant à dîner chez lui, en parut aussi satisfait que moi, parce que, me disait-il, les *scélérats* que j'ai démasqués ici, cherchaient à persuader que Pascal était allé chez les Anglais leur porter les conditions de l'indépendance du général Toussaint: toutes ces calomnies ont été versé; ma présence a tout dissipé et réduit au silence le plus absolu, *Sonthonax*, *Leborgne et toute la clique*. Aucun de ces *scélérats*, ni d'autres n'ont osé répandre aucune calomnie sur moi; l'accueil favorable et distingué que j'ai reçu du Directoire, à qui j'ai lu moi-même mon rapport en séance, le jour lumineux que je répands sur toutes les affaires des Colonies, ont réduit à un calme plat, l'agiration des *coquins*. Aujourd'hui le Gouvernement, bien instruit, va prendre des mesures qui feront plaisir à tous les amis sincères de la Colonie. Assurez-vous donc tous et n'ayez aucune inquiétude.

Nous attendons tous les jours à Paris notre cher Pascal; il avait raison de dire au Cap, qu'il ne faudrait pas grand peine pour terrasser *Sonthonax* et tous ses *adhérans*; car il n'a fallu que ma présence, et Pascal trouvera la besogne faite.

Tous nos fuyards ne sont pas à leur aise ici; ils se repentent, avec juste raison, d'avoir quitté Saint-Domingue, comme ils l'ont fait; ils reçoivent une fière leçon. On parle de destituer tous les militaires et fonctionnaires civils qui ont abandonné leur poste; certes, cela ne les fera pas rire.

Salut et amitié. Signé RAIMOND.

*P. S.* Guibre est à Paris; le hasard l'a mené chez le citoyen Coisnon au collége des Colonies, où nous dînions avec les enfans du général Toussaint. Hier, nous nous y sommes trouvés plus de quinze personnes rassemblées, et tous sincères amis de la liberté, de la République et de la Colonie. Pascal sera ici dans deux jours; j'aurai enfin le bonheur de l'embrasser. Guibre ne l'a devancé de quelques jours, que parce qu'il est venu à franc étrier depuis Bayonne.

---

## AVIS DIVERS.

1. La citoyenne Lapeyre, veuve du citoyen Car, en son vivant procureur au Cap, invite les particuliers qui pourraient avoir des dossiers ou titres de créances dans l'étude de feu son mari, de les faire retirer incessamment; elle prendra avec eux tous les arrangemens convenables; ils pourront s'adresser au citoyen Besson, homme de loi, rue de l'Égalité.

1. Le citoyen Dasabaye fils prévient que le citoyen Chapuiset, résidant au Cap; le citoyen Breuil, négociant à Philadelphie; et le citoyen Poré, ci-devant notaire au Cap, résidant à Philadelphie chez ce dernier, se disent porteurs de billets, de très-fortes sommes, de feu P. Tausia, son beau-père. Le citoyen Desabaye fils annonce que ces billets ne peuvent exister dans les mains des susdits nommés, attendu que ces billets sont l'effet d'un dépôt, et qu'ils sont de nulle valeur dans les mains de ces trois personnes. La citoyenne veuve Tausia a donné le même avis, en 1794 et 1795 (v. s.) dans les papiers publics des places de commerce de France et des Etats-Unis.

1. Le citoyen Geraud Borie va exercer l'état de défenseur officieux près les tribunaux du Cap; il assure ceux qui l'honoreront de leur confiance, qu'il traitera leurs affaires avec célérité et désintéressement. Sa demeure est rues du Secret et du Désir.

2. Le citoyen Clément, confiseur, prévient qu'il a changé de logement, et qu'il demeure actuellement rue de la Paix, près le marché de l'Indispensable, où l'on trouve ra toutes sortes de sirops, confitures et dragées

DÉPARTS.

1. Le citoyen Goudain, négociant au Cap, part pour les États-Unis.

1. La citoyenne Desobry, habitante du morne du Cap, part pour les États-Unis.

3. Le ciroyen Louis Foucher aîné part pour France.

3. Les citoyens Lebreton et Michel partent pour Saint-Thomas, et déclarent ne rien devoir.

3. Les citoyens Gonon et Guetin, demeurant au Port-de-Paix, partent pour Saint-Thomas.

NAVIRES EN CHARGEMENT.

2. L'Abeille, fin voilier, armé en guerre et marchandises, capitaine André Pépin, partira au commencement du mois prochain pour Bordeaux ou tout autre premier port venu de France. Ceux qui voudront y passer ou charger à fret s'adresseront au citoyen Bourdarie, armateur dudit navire, négociant au Cap.

A VENDRE.

3. Vingt-un carreaux et un quart de terre, faisant le moitié d'une habitation en café, située à la tête des Perches, commune du Trou, contenant au total 42 carreaux et demi, dont partie en bois de bout, cafiers, vivres et savannes, indivise entre la citoyenne Anne Lavaud et les citoyens Augusrin et François Lavaud, ses frères. S'adresser au citoyen Bourgeois, notaire, rues Neuve et du Panthéon, qui donnera connaissance des conditions.

A AFFERMER.

1. Une habitation établie en jardinage, arbres fruitiers et vignes, sise à la Bande du Nord, contenant neuf carreaux et demi de terre, sur laquelle il y a une maison en maçonnerie, puits, pompes, bassins, etc. S'adresser à la citoyenne Decroix, maison Menude, rue Nationale.

---

Au Cap, chez P. ROUX, imprimeur du Gouvernement.